

N° 0316

/EPAC/DA/SG/SAA/UAC

Abomey - Calavi, le 30/01/2026

NOTE DE SERVICE

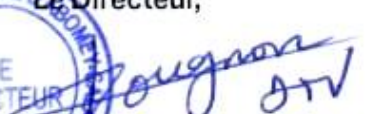
PORTANT PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE DEMANDE DE DIPLOME A L'ECOLE POLYTECHNIQUE D'ABOMEY-CALAVI (EPAC)

Conformément à la correspondance n° 395/UAC/VRAA/Sco-L/Sco-MD en date du 23 janvier 2026 relative à la procédure de validation et de signature des diplômes de l'EPAC, et en complément à la note de Service n° 3396-25/EPAC/ DA/SG/SAA/UAC du 31 juillet 2025 précisant les modalités de délivrance des actes administratifs et académiques à l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC), la Direction de l'EPAC informe les usagers que, pour toute demande de diplôme, via la plateforme epac.ecademia.bj, les pièces justificatives suivantes doivent être impérativement téléchargées dans les champs prévus à cet effet. Il s'agit de :

1. Une (01) copie simple du **relevé de notes**, de l'**attestation** ou du **diplôme du Baccalauréat** ;
2. Une (01) copie simple du **Procès-Verbal (PV) de soutenance** ;
3. Une (01) copie légalisée de l'**attestation de diplôme** de fin de formation à l'EPAC ;
4. Une (01) copie légalisée de l'**attestation d'authenticité du diplôme** pour tout titre obtenu à l'extérieur ;
5. Une (01) copie simple de l'**attestation d'inscription** ou de la **fiche d'inscription validée** au titre de la dernière année de scolarité. Les étudiants ayant achevé leur formation et soutenu leur mémoire après le **07 mars 2022** doivent obligatoirement s'inscrire au titre de l'année de soutenance (Cf. NS n°246-2022/UAC/SG/VRAA/Sco-L/Sco-MD du 07 mars 2022).
6. Une photo d'identité en fichier Jpeg ou Png (taille : 2Mo au maximum).

Par conséquent, tout dossier incomplet sera systématiquement rejeté.

La présente note de service, qui prend effet à compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Le Directeur,

Dr (MC) Tamègnon Victorien DOUGNON

Ampliatiions : DA/EPAC) ; SGE ; C/SAA ; C-CAP ; Tous CDs ; P/BUE (Pour large diffusion) ; Affichage ; Chrono